

**L'Étang Nouveau** Association 1901 créée en 1988 . Agrée environnement 13 et 84  
**Restitution de l'eau de la Durance à son cours naturel avec  
La transformation de la chaîne Durance en STEP.**

## Provence Alpes Côte d'Azur, Occitanie.

Décidé par la loi 5-6 du 5 janvier 1955, l'aménagement global Durance-Verdon a été réalisé par EDF qui l'exploite. Il est caractérisé par **le détournement 95% de l'eau de la Durance** dans un canal usinier, depuis Serre-Ponçon et Sainte Croix du Verdon, jusqu'à l'étang de Berre.

Ce détournement contre nature a des conséquences insupportables pour les régions PACA et Occitanie. Elles s'aggravent chaque année. En 2014, climatologues et hydrologues ont averti

**« Si rien n'est fait, .....en 2050 le sud de la France sera un désert. »**



**La restitution de l'eau de la Durance à son cours naturel est un impératif vital pour les régions Provence Alpes Côte d'Azur et Occitanie.**

**Elle est possible, avec un bénéfice énergétique majeur, par la transformation de la chaîne hydroélectrique Durance-Verdon en « Station de Transfert de l'Énergie par Pompage ».**

## Les conséquences insupportables de l'aménagement Durance Verdon.

**La mise en service en 1966, du canal usinier EDF a des conséquences insupportables pour les régions PACA et Occitanie:**

- diminution de la ressource en eau jusqu'à leur désertification annoncée pour 2050 ;
- diminution corollaire du potentiel hydroélectrique Durance ;
- dégradation des biotopes, étang de Berre, rivière Durance et bassin versant ;
- dislocation du littoral Camargue, Languedoc, Roussillon ;
- insécurité : littoral détruit, crues plus dangereuses que jamais, risque sismique cataclysmique.

NB-Le BTP exploite les matériaux du lit majeur de la Durance asséchée, à nappes phréatiques ouvertes. Il est le seul bénéficiaire de cet aménagement contre nature.



Lac de Serre-Ponçon, Barrage, lac d'Espinasses aval



Centrale de Saint-Chamas dans l'étang de Berre

**En 1988**, à notre initiative conjointe à celle de la Coordination des Pêcheurs de l'étang de Berre, les riverains, unanimes, et les communes, ont revendiqué **l'arrêt des rejets meurtriers** du canal EDF. Le Ministre de l'Environnement d'alors, Michel Barnier, a entendu cette requête. Il a ouvert la voie avec le « Plan de Reconquête de la Mer Intérieure Étang de Berre ». Un début à amplifier.

**En 1998**, L'Étang Nouveau et la Coordination des Pêcheurs, ont donc saisi la justice européenne.

**En 2006**, au terme de la procédure, la France, condamnée en 2004, et l'Europe, ont signé un accord de limitation amplifiée des rejets EDF qui a permis la reprise de la vie marine de l'étang de Berre. [Note 1](#)

**Mais, depuis 2018**, alors que les méfaits du détournement de l'eau de la Durance s'aggravent chaque jour, loin d'être élargi à l'échelle du bassin Durance, l'accord France-Europe de 2006, n'est plus respecté.

Des structures publiques occultent le rôle majeur du détournement de l'eau de la rivière dans les dégradations du littoral, de la ressource en eau et autres méfaits. Elles mettent en avant les « seconds rôles » : la montée du niveau de la mer et la tectonique des plaques. Le BTP poursuit et amplifie l'exploitation des matériaux de la Durance. Serait il l'inspireur de ce recul ?... [Note 2](#)

**La restitution de son eau à la Durance est un impératif vital pour PACA et Occitanie. Elle est possible, avec un bénéfice énergétique majeur, par la transformation de la chaîne hydroélectrique Durance en Station de Transfert de l'Énergie par Pompage...STEP.**

**L'Étang Nouveau Avenue Adam de Craponne 13250 Saint-Chamas**

06 81 37 85 61 ; 06 10 50 37 85 ; 06 38 03 81 89 ; 06 84 12 92 85 ; 06 84 12 92 85

[www.letangnouveau.org](http://www.letangnouveau.org) [letangnouveau@letangnouveau.org](mailto:letangnouveau@letangnouveau.org)

## Note 1-Le Plan de Reconquête de la Mer Intérieure Étang de Berre . Plan Barnier.

En 1993, le Ministre de l'Environnement Michel Barnier présente son Plan de Reconquête qui est adopté par le gouvernement :

limitation de 15% des rejets EDF dans l'étang ;

restitution à la Durance de l'eau indésirable dans l'étang via le déversoir de Mallemort.

Cette limitation des rejets est insuffisante pour permettre la reprise de la vie marine de l'étang.

Mais elle a le mérite majeur de montrer la voie qui sera utilisée en 2006 pour limiter les rejets à

1200 millions de m<sup>3</sup> par an, soit 1/3 des rejets initiaux, limitation compatible avec la reprise de la vie marine de l'étang.

Aujourd'hui, la sauvegarde de notre ressource en eau est la priorité absolue. Mais sur la lancée des pratiques du gouvernement précédent, on « bricole » l'accord France Europe de 2006, pour concentrer le gaspillage d'eau par rejets dans l'hiver.

A l'heure où les restrictions d'eau se multiplient dans la région, ce bricolage donne la priorité à l'électricité.

IL est criminel. Il ne sert que le BTP. Arrêté ci dessous

### Modification des modalités de rejets dans l'étang de Berre

Arrêté du 15 mai 2024 approuvant l'avenant n° 2 au cahier des charges spécial des chutes de Salon et de Saint-Chamas, sur la Durance (départements des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse et du Gard)

NOR : ECOR2323743A

ELI : <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2024/5/15/ECOR2323743A/jo/texte>

JORF n°0119 du 24 mai 2024 Texte n° 6

## Note 2-Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières, le BRGM, écrit :

*« ...le facteur le plus impactant sur l'évolution du littoral et des plages est lié à l'aménagement des bassins versants et en particulier du lit des cours d'eau.*

*« À l'état naturel, les rivières transportent jusqu'à la côte les sédiments provenant de l'érosion des bassins versants, contribuant ainsi au bon équilibre du budget sédimentaire des plages. Mais la construction de barrages, de seuils, ainsi que les pratiques d'extraction de matériaux dans le lit des fleuves, ont progressivement bloqué les sédiments et privé les plages de leur sable ».*

Un document du BRGM illustre ce propos:

<https://www.brgm.fr/video/gestion-trait-cote-sur-littoral-sableux-region-occitanie>

## Note 3.Propositions de L'Étang Nouveau pour la restitution de son eau à la Durance, urgence vitale. Documents de référence.

1-Brochure de L'Étang Nouveau 2021 et brochure 2011 pour mémoire. Voir site internet

2-Développement sur le recul du littoral et la diminution de la ressource en eau. Document L'Étang Nouveau.

3-Contre les conclusions du BRGM, deux rapports occultent le déficit d'apports solides à la mer et imputent le recul de la Camargue à la tectonique des plaques et au réchauffement du climat :

Rapport de la Préfecture des Bouches du Rhône. (disparu sur internet)

Rapport de la [communauté d'agglomération Arles Crau montagnette et commune des Saintes](#). .

Bonne affaire pour le BTP : ses dévoreuses de graviers profitent de ce champ libre, à Peyrolles, sur le Buech et partout dans le lit asséché de la Durance.

4-Trois études d'experts , 1999 ; 2000 ; 2002 , consultables sur internet, explicitent la nécessité et la possibilité d'arrêter les rejets EDF dans l'étang pour rendre son eau à la Durance,

**En 1999**, au terme de sa **Mission d'Étape**, le **Conseil Général des Ponts et Chaussées** écrit que les rejets EDF peuvent être réduits à 300 millions de m<sup>3</sup> par an, contre les 3200 d'alors.

**En 2000** le **groupe d'experts** chargé par le **GIPREB (\*)** de sélectionner les propositions pour une gestion de la centrale de Saint-Chamas assurant « **zéro rejets dans l'étang et zéro contraintes pour EDF** », a validé la proposition de L'Étang Nouveau, de STEP limitée de l'étang de Berre à Mallemort. .

**En 2002**, la **Mission Interministérielle Durance** écrit page 24 « **le système-pompage-turbinage (STEP) mérite selon la mission un examen approfondi** ». Rapport Balland. Août 2002.

(\*) Le GIPREB, Groupement d'Intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre. Bilan nul

## Production hydroélectrique

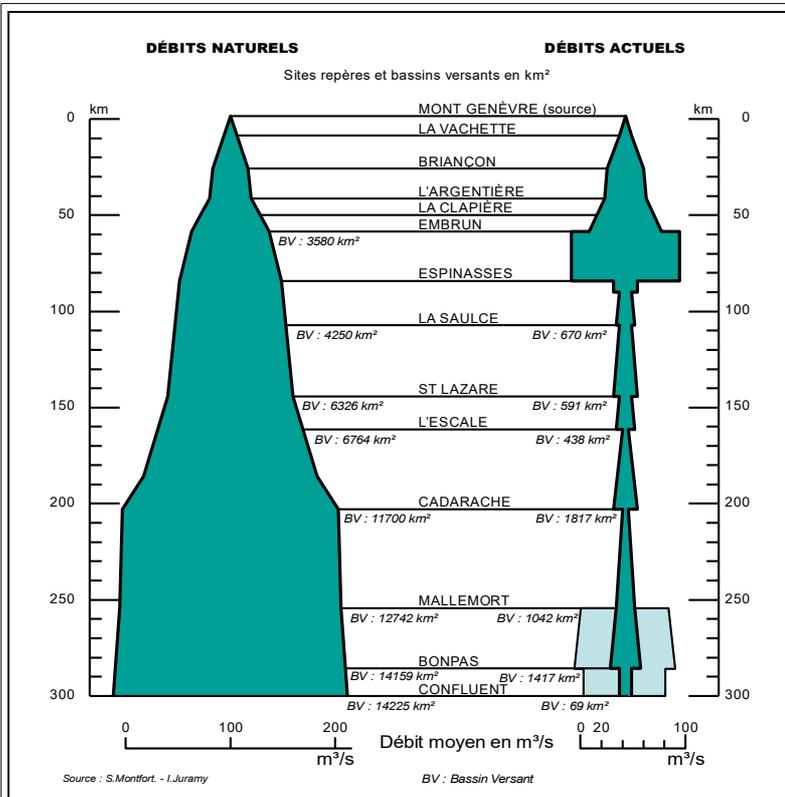
Les centrales de la chaîne Durance Verdon		Hauteur de chute (m)	Puissance (MW)	Productivité (GWh)
<b>SUR LA DURANCE</b>				
1	Serre-Ponçon	128	324	700
2	Curbans	83	149	445
3	Sisteron	114	236	690
4	Salignac	29	83	218
5	Oraison	85	171	720
6	Manosque	37	48	295
7	Sainte-Tulle	37	83	370
8	Beaumont	17	40	150
9	Jouques	32	62	400
10	Saint-Estève	64	140	680
11	Malemort	44	92	420
12	Salon	44	92	325
13	Saint-Chamas	71	149	560
<b>SUR LE BUËCH</b>				
1B	Lazer	66	14	45
<b>SUR LE VERDON</b>				
1V	Castillon	90	58	82
2V	Chaudanne	70	21	67
3V	Sainte Croix	78	142	162
4V	Quinson	46	40	100
5V	Vinon	84	32	130

Cet aménagement a des conséquences positives :

- La chaîne hydroélectrique de 2000 MW mobilisable en 8 mn ; outil précieux de dépannage en cas de défaillance d'un site de production en France. C'est son intérêt majeur.
- La production de 40% de toute la production d'électricité en PACA.
- Le stockage de deux milliards d'eau douce et, **jusqu'à ce jour**, la sécurisation de la fourniture de cette ressource à hauteur de 75% des besoins de la région PACA.

Mais ce détournement a des conséquences très négatives . Les diagrammes des débits ci-dessus les laissent deviner. ...

## Illustrations du détournement de l'eau de la Durance.



Diagrammes dus à mesdames Juramy et Montfort.

L'eau qui n'est plus dans la Durance est dans le canal usinier EDF.

Elle y est turbinée, en partie déviée pour les besoins domestiques, agricoles, industriels.

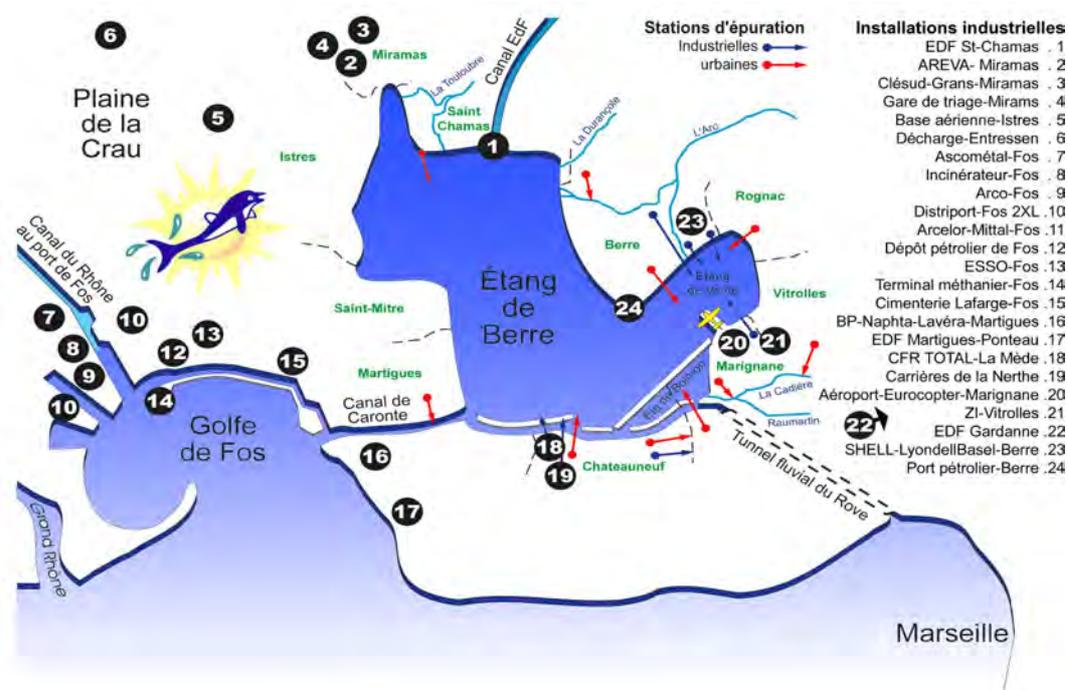
Le reste est déversé dans l'étang de Berre par la centrale de Saint-Chamas.

NB. Nous avons ajouté, bleu clair sur le diagramme « débits actuels », la restitution à la Durance de l'eau indésirable dans l'étang de Berre.

En vigueur de 2007 à 2018, elle n'est plus respectée.

## Les méfaits directs du détournement de l'eau de la Durance.

**1-Étang de Berre dénaturé** par les rejets massifs et intermittents de l'eau de la Durance, 3600 Mm<sup>3</sup>/an, soit 4 fois le volume de l'étang . Étang provisoirement sauvé par les associations indépendantes, avec la limitation des rejets à 1200 Mm<sup>3</sup>/an, de 2007 à 2018, suite à la condamnation de la France par l'Europe. **Limitation qui n'est plus respectée.**



**2-Gaspillage gigantesque d'eau douce.** 1200 Mm<sup>3</sup>/an encore jetés dans l'étang , c'est plus de 4 fois la consommation annuelle des 5 millions d'habitants de PACA !  
Les 1200 Mm<sup>3</sup>/an d'eau déversés dans l'étang de Berre sont soustraits au Rhône : **la riziculture de Camargue et l'approvisionnement de 270 000 riverains en eau douce sont menacés par la remontée du « coin salé ».**

**3-Le détournement de l'eau de la Durance dans le canal usinier assèche la rivière et les nappes associées ; draine et assèche son bassin versant**

**4-La ressource en eau de la région PACA est ainsi passée de 7200 hm<sup>3</sup> à 5000 en 50 ans, réduisant ainsi le potentiel hydroélectrique de la rivière. Les restrictions commencent.**

**4-La rivière plus dangereuse que jamais. Rapport SOGREAH juin 2001.**

Il note à propos de la Durance aménagée : « *les crues exceptionnelles restent proches de leur état naturel, l'absence de crues ordinaires les rend d'autant plus dangereuses que jamais* ».

Le risque de rupture de barrage est envisagé notamment du fait que les ouvrages sont construits sur la faille sismique de la Durance, faille active qui a « joué » en 1909.

**5-Dislocation du littoral, de la Camargue aux Pyrénées Orientales.**

Le littoral a été construit par les apports solides du Rhône dont 57 % provenaient de la Durance. Ses apports sont désormais réduits de 90% : le littoral se disloque !.

**Insécurité accrue : habitats et terres agricoles détruits, lagunes menacées, eau douce des aquifères partout dégradée par « le coin salé ». comme pour Arles.**

**6-Tous les travaux entrepris pour défendre le littoral ne font que reporter l'échéance de sa dislocation : gaspillage massif d'argent public.**

## La gestion de l'aménagement et des milieux impactés aggrave leurs dégradations.

### 1-Étang de Berre...

Depuis 1997, les élus de l'étang ont bloqué sa réhabilitation. En 2000, ils créent le Groupement d'intérêt Public pour la Réhabilitation de l'Étang de Berre, le GIPREB sur la base de la dérivation vers le Rhône des rejets EDF dans l'étang. Irréaliste cette proposition et les études qu'elle justifie sont de la poudre aux yeux, un gaspillage intolérable de l'argent public.

### 2-Durance: dévastation du lit de la rivière, des terres agricoles, des nappes phréatiques.

**Atteintes à la ressource en eau de PACA. Insécurité.**

**L'assèchement de la rivière, assèche les nappes phréatiques. La multiplication des seuils pour tenter de les recharger est un palliatif destructeur et coûteux. Le niveau des nappes baissant, les pollutions se concentrent, au point de rendre l'eau inutilisable.**

**L'assèchement de la Durance a fondé le mythe de la « rivière domptée ». Mythe mensonger démenti par le rapport SOGREAH juin 2001. Les affairistes n'en ont cure.**

L'État a validé ce mythe avec l'autoroute A51 et la ligne TGV, dans le lit de la Durance. Les collectivités riveraines font de ce lit un champ d'expansion urbaine avec la participation du Syndicat Mixte d'aménagement du Val de Durance, le SMAVD. Les ZAC fleurissent en zones inondables. Insécurité. La préfecture de Région les valide. Les terres agricoles irrigables, très riches, disparaissent : destruction de notre potentiel alimentaire. Lafarge collabore activement. Elle exploite les matériaux du lit à nappes phréatiques ouvertes: atteinte à la ressource en eau. Insécurité, multiplication des digues et des seuils.

De nombreuses associations, dont L'Étang Nouveau, s'opposent à ces projets. Jusqu'ici, en dépit de la loi, les TA n'entendent pas les opposants. .

**Toutes les conditions d'une inondation catastrophique sont réunies.**

### 3-Bassin versant Durance. Déforestation amorcée.

L'alimentation des centrales bois de Gardanne, Brignolles, Tarascon, Pierrelatte, « justifie » le projet de déforestation dans un rayon de 400 km autour de Gardanne. Incluant tout le bassin versant de la Durance, les Cévennes...Le « Plan Bleu » de l'ONU pour les pays méditerranéens préconise de **maintenir les forêts pour sauver l'eau. Il est inconnu en PACA.**

**Réduction de la ressource en eau , dangerosité accrue de la rivière.**

### 4-Littoral : soins palliatifs.

Le littoral commence à l'est de l'embouchure du Rhône ,à Fos sur Mer . Il va jusqu'à Canet en Roussillon voire au delà, en Espagne. Il a été construit par le courant marin liguro-provençal avec les apports solides des fleuves côtiers, dont le Rhône et ses affluents, la Durance étant le plus actif. Les aménagements du bassin du Rhône ont réduit ces apports de 70% :le littoral méditerranéen se disloque.



Les Collectivités publiques imputent la dislocation du littoral au relèvement du niveau de la mer. Pour l'enrayer elles multiplient enrochements, ensablements, plantations.

La mer les détruit aux premières tempêtes.

Soins palliatifs coûteux, destructeurs, qui illustrent les mythes de Sisyphe et du tonneau des Danaïdes. Gaspillage inadmissible de fonds publics. BTP gagnant. Voir développement sur ce sujet

Réunis à Lyon en décembre 2014, les experts du climat ont averti :

*« Si rien n'est fait, d'ici 2050, l'étiage du Rhône diminuera de 30 %, celui de la Durance de 50% » .*

**Et, comme on ne fait rien,..**

Réunie à Madrid du 2 au 13 décembre 2019, la COP 25 a alerté sur le risque de  
**« points de basculement » ou « de non retour », sur le climat...**

**Le climat, basculant dans ces « points de non-retour » ,**  
porte les conséquences du détournement de l'eau de la Durance, des pratiques locales,  
au niveau d'une catastrophe écologique, économique, sociale, dévastatrice, irréversible :

**I'oued Durance dans le sahel du Sud de la France, de Menton à Collioures !**

\*

**Vus les méfaits du détournement de l'eau de la Durance, la restitution de cette eau à son cours naturel est**  
**une urgence vitale pour les régions PACA et Occitanie**  
**une possibilité précieuse, à mettre en œuvre immédiatement**  
**avec la STEP Durance, bénéfice énergétique majeur.**

#### **Propositions de L 'Étang Nouveau pour cette restitution vitale**

**I-Arrêt immédiat et définitif du gaspillage de notre ressource en eau par les rejets de la centrale EDF de Saint-Chamas qui détruisent l'étang de Berre,**

**Distribution, à la côte 123, Mallemort, de l'eau ainsi économisée :**

- 1-Remise en eau permanente des canaux de basse Durance qui chôment d'octobre à mars ;
- 2-Restitution du complément à la Durance, par le déversoir de Mallemort.

**II-Évacuation progressive des matériaux accumulés dans les retenues amont de Mallemort. Transportés au Rhône par la Durance et les canaux remis en eau, ces matériaux amorcent le rechargement des nappes phréatiques aval de Mallemort et le rechargement du littoral Camargue Languedoc Roussillon.**

**III- Mise en service de la STEP existante de Sainte Croix du Verdon.**

**IV-Mise en chantier de la STEP Mallemort-Saint-Chamas. 150 MW. (faisabilité établie en 2000) :**

- 1-création d'un bassin de rétention aval de 200 ha, dans l'étang de Berre ;
- 2-pose d'une turbine réversible sur les trois qui équipent les centrales de Saint-Chamas et de Salon.

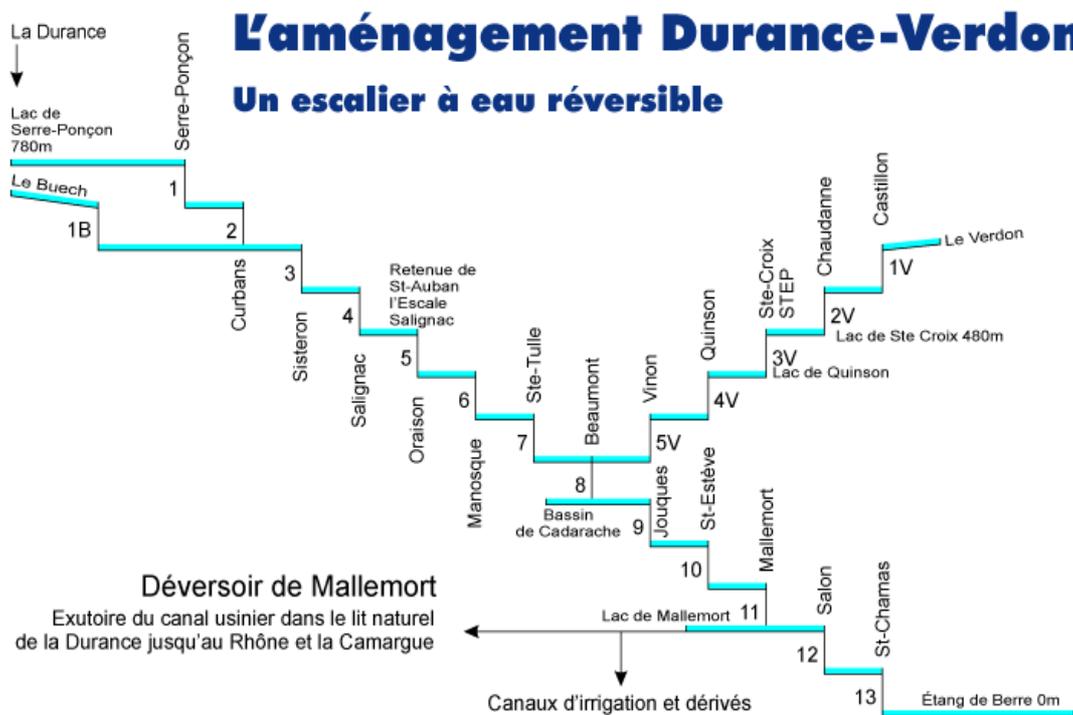
**V-Étude de faisabilité de la transformation en STEP des centrales amont de Mallemort, et de la STEP totale Durance-Verdon, étude préconisée par le Rapport Balland. 2002.**

**NB- Les 4 premières mesures ne supposent aucune étude préalable.**Elles sont immédiatement applicables sur décision du gouvernement. Elles sont ajustables en fonction de leur mise en œuvre.  
**La cinquième** doit commencer immédiatement pour être mise en oeuvre au plus vite.

## Restitution totale de l'eau de la rivière à son cours naturel avec la STEP Durance.

La structure en escalier de la chaîne hydroélectrique Durance permet de la transformer en STEP,

La STEP fonctionne à volume constant. L'eau qui tombe sur le bassin versant de la rivière retrouve son cours naturel, et rétablit les équilibres détruits par son détournement.



*NB. La centrale de Sainte-Croix du Verdon est une STEP.*

### Aménagements nécessaires

- Construction du bassin de rétention prévu dans l'étang par la Convention de 1966.
- Installation de turbines réversibles, une par centrale suffit (ou pompes).

**NB-** Cette STEP peut être réalisée par étapes : en premier, la partie « étang de Berre- Mallemort »; Espinasses-Serre-Ponçon ... Cette réalisation peut commencer demain.

### Bénéfices énergétiques majeurs:

- La STEP garde toute sa puissance à la chaîne – 2000MW – disponible en 8 mn, et toute sa production de pointe, **même avec une sécheresse.**
- **Elle libère totalement le potentiel des énergies renouvelables en offrant un débouché permanent à leur production.**

### Trois avis compétents favorables à la STEP.

**En 2000**, notre proposition de STEP limitée à la remontée de l'eau de l'étang à Mallemort a été validée par un comité d'ingénieurs. Elle n'a pas été retenue par le GIPREB qui lui a préféré...l'incurie.

**En 2002**, nous avons présenté la STEP-DURANCE à la Mission Interministérielle Durance. Elle écrit dans son rapport p 21 août 2002 (rapport Balland) :

**« Le système pompage-turbinage mérite selon la mission, un examen approfondi ».**

**En 2007**, le rapport F. Dambrine (2007) sur l'hydroélectricité en France note que la STEP où que ce soit, devient intéressante quand le baril de pétrole dépasse 40 euros...

**Malgré ces avis compétents favorables, les pouvoirs publics n'ont jamais fait l'étude de faisabilité de la STEP Durance...Il est plus que temps de la faire. Nous revendiquons d'y participer.**